
CONSEIL MUNICIPAL du 26 Mars 2015

Le conseil municipal légalement convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM
MM. BREHIER, LECOMTE, LEVEUF, conseillers.

Absents excusés : Mmes MARTIN, PILVIN, MM. DAKYO ET HY.

Secrétaire de séance : Marie Laure SAADI

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les pouvoirs de Mmes MARTIN, PILVIN et M. HY étaient respectivement donnés à MM. COUILLARD, BUSSON et Mme BRIERE.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 19 février 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

1.1. Commune

1.1.1. Demande de subvention pour classe de découverte (Délibération n° 1-03-15)

Monsieur Le Maire informe les élus de l'organisation d'une classe de découverte pour les élèves de CM1 et CM2, du 10 au 12 juin prochain à la base de loisirs « ASEV Canoë kayak – l'Ecluse – du Mesnil Raoul à CONDE sur VIRE dans la Manche.

Vingt-cinq élèves sont concernés par cette sortie de trois jours, pour découvrir l'environnement particulier de la rivière et pratiquer une activité physique qui amènera les élèves à adapter un déplacement dans un environnement inhabituel, sur un engin instable (canoë -kayak), dans des formes d'action mettant en jeu l'équilibre et un mode de propulsion spécifique (pagaie).

Le Conseil municipal décide de solliciter l'aide du Département au titre de l'organisation de classes de découverte pour l'enseignement primaire.

Le budget de cette classe de découverte est estimé à 4 233 €.

1.1.2. Renouvellement contrat FURMINI pour site internet (Délibération n° 2-03-15)

Monsieur Le Maire rappelle le choix des élus en 2005 pour créer le site internet de la commune avec la société « FURMINI » ;

La mise en place des différentes versions ayant donné toute satisfaction,

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat avec la société « FURMINI » pour la période de mars 2015 à Février 2016.

L'abonnement mensuel au service virtuel, ainsi que le maintien du nom de domaine est fixé pour l'année 2015 à 47,99 € et est basé sur l'indice SYNTEC de Décembre 2014, soit « 246,1 ». Compte tenu d'une remise fidélité de 10 %, la facturation pour l'année 2015/2016 s'élèvera à 519,37 €.

1.1.3. Décision loyer de la Gare(Délibération n° 3-03-15)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réhabilitation de l'ancienne gare, la vocation de cette habitation était sociale et que ce logement était précédemment loué à ce titre.

Après évocation de ce dossier avec les membres de la commission administrative du C.C.A.S., la commission souhaiterait maintenir cette orientation sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De maintenir ce logement de type F3 en tant que LOGEMENT SOCIAL.
- D'établir un bail de trois ans reconductible.
- De fixer un loyer mensuel qui sera réindexé chaque année sur la variation de l'indice de référence des Loyers (I.R.L).
- Que les fournitures d'énergie et eau resteront à la charge du locataire.
- De laisser la commission administrative du CCAS sélectionner le ou la locataire, en fonction du dossier « social » fourni ;

et mandate Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec l'intéressé(e) sélectionné(e) par la commission CCAS.




1.1.4. Vote des taux d'imposition communaux 2015(Délibération n° 4-03-15)

Monsieur Le Maire informe les conseillers que les bases d'imposition prévisionnelles notifiées par les services fiscaux, tiennent compte d'une augmentation de 0,009 % par rapport à l'année 2014.

Il rappelle la baisse des dotations d'Etat et départementales, les charges supplémentaires à couvrir (ex FPIC) et la nécessité d'équilibrer le budget.

Après analyse par la commission « Finances » et présentation de plusieurs hypothèses d'augmentation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux communaux d'un point pour l'année 2015 soit :

 11,00 %	➔	pour la Taxe d'Habitation
 17,62 %	➔	pour la Taxe du Foncier Bâti
 39,53 %	➔	pour la Taxe du Foncier non Bâti

Pour rappel, les taux communaux restent bien en dessous de la moyenne des taux départementaux et nationaux

1.1.5. Présentation et adoption du budget primitif 2015(Délibération n° 5-03-15)

Monsieur Le Maire présente le budget préparé par la commission « Finances ». Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 106687 € et permet un virement sur la section d'investissement de 18 545 € tout en maintenant un montant de 55 814 € en dépenses imprévues.

La section d'investissement s'équilibre à 282 065 €. Les dépenses concernent essentiellement des travaux de voirie et talutage côte de la Cavée et des travaux d'éclairage public.

Le budget est adopté à l'unanimité et valide les dossiers suivants :

1.1.5.1. Entretien des espaces verts lotissement Bois châtaignier (délibération n° 5.1-03-15)

Après examen de la proposition de l'association « Bateau de Brotonne » pour entretenir en 2015, les espaces verts du lotissement « Bois Châtaignier », le conseil municipal, satisfait de la prestation passée, décide de signer une nouvelle convention avec l'association pour :

- L'entretien des espaces verts de la mi-mars à mi-novembre pour un montant de 5 200 €
- Le débroussaillage des talus, la taille des arbustes et des haies en mai et septembre, la tonte des 2 bassins de rétention de la côte des châtaigniers, à raison de 4 passages annuels pour un montant total de 1 200 €.

Monsieur Le Maire est mandaté pour la signature de cette convention

1.1.5.2. Entretien et consolidation des murs clôturant le parc du château (délibération n° 5.2-03-15)

Dans le cadre des travaux de maçonnerie à effectuer sur le mur de l'enceinte du parc du château, derrière le jardin maraîcher,

Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec l'association « Bateau de Brotonne ». Le coût de cette intervention est forfaitisé à 4 000 € et permettra l'emploi de 5 à 7 personnes sur ce chantier pendant plusieurs jours.

Considérant les travaux à réaliser et l'utilité de cette action, le conseil municipal décide de faire intervenir l'association « Bateau de Brotonne », pour effectuer la réfection du mur de l'enceinte du parc du château, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ces travaux pour un montant de 4 000 €.

1.1.5.3. Revalorisation indemnité élus (délibération n° 5.3-03-15)

Rappelant que le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire pour une commune de 1000 à 3499 habitants représente 43 % de l'indice brut 1015 et celui des adjoints 16,5 % de ce même indice, du barème de traitement, et, respectant l'enveloppe budgétaire d'indemnisation des maire et adjoints,

Le conseil municipal décide de revaloriser les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :

Indemnité de fonction de **Monsieur Le Maire** ☞ 83 % du taux maximal
soit la formule suivante :

- Indice brut 1015 x 43 % x 83 % soit **35,69 % de Indice brut 1015**

Indemnité de fonction **des quatre adjoints** ☞ 75 % du taux maximal

- Indice brut 1015 x 16,5 % x 75 % soit **12,38 % de Indice brut 1015**

Indemnité de fonction du **conseiller municipal délégué** ☞ 75 % du taux maximal

- Indice brut 1015 x 16,5 % x 48 % soit **7,92 % de Indice brut 1015**

Cette revalorisation prendra effet au 1er avril 2015.

1.1.5.4. Répartition des charges financières SIVHE (délibération n° 5.4-03-15)

Participation au SIVHE de ROGERVILLE ☞ une somme arrondie de 26 500 € est inscrite au budget communal pour honorer la participation de notre commune aux charges du Syndicat Intercommunal des Vallées du HAVRE-EST de ROGERVILLE (fonctionnement de la brigade des gardes champêtres).

1.1.5.5. Subventions attribuées

A.C.L.A.	5 700,00 €
SLAC Basket	2 500,00 €
50 ^{ème} anniversaire	250 €
Participation T.A.P.	150 €
SLAC pétanque	300,00 €
SLAC Judo	400,00 €
Participation T.A.P.	600,00 €
SLAC Badminton	200,00 €
Participation T.A.P.	150,00 €
Coopérative scolaire	100,00 €
Reversement subvention départementale	100,00 €
Jardins Ouvriers	100,00 €
C.P.N. La sittelle	300,00 €
Participation T.A.P.	175,00 €
Comité de jumelage	150,00 €
Association gérontologique	500,00 €
P.A.I.O.	460,00 €
Fonds locaux d'aide aux jeunes	332,00 €
C.A.U.E.	162,00 €

Prévention routière	80,00 €
Groupement athlétique CCSR	100,00 €
ISANABA	350,00 €
Club Course Orientation	300,00 €

1.1.5.6. Subvention ACLA La Source (délibération n° 5.5-03-15)

Comme suite à l'inscription à l'article « 6574 » d'une somme globale de 5 700 € pour l'association « A.C.L.A. LA SOURCE »,

Il est précisé que ce montant sera réglé en deux échéances,

- Un premier versement pour le fonctionnement général de l'association, après le vote du budget,
- Un second versement, réglé après le voyage annuel de nos aînés, en fonction de leur participation et à raison de 12 € par personne, sans toutefois excéder la somme de 780 €.

1.1.5.7. Expo- peinture 2015 (délibération n° 5.6-03-15)

L'exposition peinture qui aura lieu du 14 au 17 mai 2015, est reconduite dans les mêmes termes que les années précédentes. L'attribution des prix reste identique, à savoir un montant de 570 € ainsi que les droits d'inscription (6€) et droit d'accrochage (4€).

1.2.Eaux et Assainissement

1.2.1 Présentation et vote du compte administratif 2014 (Délibération n° 6-03-15)

Le compte administratif avait été présenté à la précédente séance mais ne pouvait être approuvé avant la réception du compte de gestion.

Constatant la similitude des résultats entre ces deux documents,

❖ Section d'exploitation

↔ Recettes	⇒	211 762,31 €
↔ Dépenses	⇒	244 029,08 €
↔ Soit un déficit 2014 de	⇒	- 32 266,77 €
↔ + excédent 2013	⇒	100 125,43 €
↔ soit un excédent final de	⇒	67 858,66 €

❖ Section d'investissement

↔ Recettes	⇒	75 989,75 €
↔ Dépenses	⇒	82 920,63 €
↔ Soit un déficit 2014 de	⇒	- 6 930,88 €
↔ + excédent 2013	⇒	107 771,50 €
soit un excédent final de	⇒	100 840,62 €

❖ Excédent d'ensemble ⇒ 168 699,28 €

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

1.2.2 Présentation et vote du compte de gestion 2014 (Délibération n° 7-03-15)

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par M. Le Trésorier municipal. Après pointages et constatations par nos services de la similitude des résultats avec notre compte administratif 2014, le compte de gestion 2014 est approuvé à l'unanimité.

1.2.3 Affectation des résultats 2014 au budget 2015 (Délibération n° 8-03-15)

Compte tenu de l'excédent d'investissement, l'excédent d'exploitation est maintenu sur l'article R 002.

1.2.4 Présentation et adoption du budget primitif 2015 (Délibération n° 9-03-15)

Monsieur Le Maire présente le budget préparé par la commission « Finances ». Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 300 182 €.

La section d'investissement s'équilibre à 216 510 €. Le renforcement du réseau eau potable de la gare à l'entrée du lotissement « Bois Châtaignier » sera engagé cette année.

Compte tenu des travaux de voirie sur la côte de la cavée, un état du réseau sera préalablement effectué sur cette voie.

Le budget est adopté à l'unanimité.

2. CAUX ESTUAIRE

2.1. Mutualisation – autorisation d'urbanisme relevant du droit des sols (Délibération n° 10-03-15)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

- qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, il reviendra au Maire, autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la Commune, de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un E.P.C.I. ;
- qu'en date du 18 décembre 2014, le conseil communautaire de CAUX ESTUAIRE a décidé la création au 1^{er} juillet 2015, d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant du droit des sols ;
- Qu'en date du 19 mars 2015, le conseil communautaire de CAUX ESTUAIRE a adopté les modalités de financement de ce service et a décidé de demander aux communes membres, de délibérer pour confier à Caux Estuaire l'instruction de leurs autorisations du droit des sols selon les termes de la convention proposée en annexe ;

Après examen du projet de convention proposé par CAUX ESTUAIRE, le conseil municipal approuve la convention relative aux modalités d'instruction des autorisations du droit des sols dans le cadre de la mise en œuvre d'un service commun géré par CAUX ESTUAIRE et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants ainsi que tous les actes relatifs à ce dossier.

3. SIDESA

3.1. Adhésion d'une commune (Délibération n° 11-03-15)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités territoriales, et en notre qualité de commune adhérente au Syndicat Interdépartemental de l'Eau, notre avis est demandé pour la modification des statuts, et notamment pour l'adhésion d'une commune ou d'un syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de COTTEVRARD, objet de la délibération n° 2015-01 du SIDESA.

4. QUESTIONS DIVERSES

Alain COUILLARD

- ↳ Informe l'assemblée des plaintes qu'il reçoit des habitants sur la vitesse excessive dans le lotissement du Bois Châtaignier.
Des personnes n'habitant pas le lotissement traversent maintenant ce quartier pour raccourcir et éviter les « stop ».
La commission « voirie » travaillera ce sujet.

Prochaines réunions

- Commission CCAS	☞	Jeudi 02 Avril 2015	à 18h00
- Conseil d'adjoints	☞	Mardi 07 Avril 2015	à 18h30
- Conseil Municipal	☞	Mardi 21 Avril 2015	à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.